

Cette décision est d'un heureux présage pour la France. Elle cause partout une immense joie.

---

### L'APOSTASIE SELON LA DOCTRINE DE L'EGLISE.

---

Le mot apostasie signifie désertion ou défection. Ainsi, dans le langage chrétien, celui-là est appelé apostat, qui s'est séparé de Dieu, qui a rompu complètement le lien de la foi qui l'unissait à Dieu.

L'apostasie frappée de l'excommunication majeure spécialement réservée au Saint-Siège, est la défection complète de la foi reçue dans le baptême, et c'est en cela qu'elle diffère de l'hérésie : l'hérétique, en effet, déserte la foi catholique en un ou plusieurs points ; l'apostat au contraire abandonne ou répudie la croyance catholique prise dans son ensemble et universellement, et ne retient aucun article de cette croyance. Dans un sens large on appelle apostats ceux qui abandonnent l'Eglise catholique, pour passer à une secte quelconque.

La malice essentielle de l'apostasie consiste donc dans la désertion elle-même, ou l'acte horrible de répudier totalement la foi et la religion catholique. Il importe peu de substituer à la foi et à la religion de Jésus-Christ une croyance ou une secte quelconque, il suffit que le terme de la désertion soit l'incrédulité, de telle sorte que le déserteur reste dans l'état négatif où il s'est constitué par l'acte d'apostasie.

On devient donc apostat non seulement en désertant la foi catholique pour passer au judaïsme ou au mahométisme ou à une secte quelconque, mais encore en adoptant